

Le moine et le saint roi :

LA QUALITÉ DE CONFESSEUR DANS LA *VITA EDWARDI* D'ÆLRED DE RIEVAULX *(2)

Édouard le Confesseur, roi d'Angleterre : le modèle royal.

L'hagiographe invitait donc le roi à prier le Confesseur. À le prier, et à l'imiter. En effet, Henri II lui-même avait « tiré l'origine de sa chair de [la] race sainte » du Confesseur¹. Il était donc prédisposé à l'imiter. Lorsqu'au chapitre 1, l'auteur expose la sainteté de cette race, le propos est double. En exposant les ascendants saints d'Édouard, ce sont ceux du Plantagenêt qu'Ælred montre. En effet, Richard II (duc de Normandie, 996-1026) et Robert le Magnifique (duc de Normandie, 1026-1035), qu'il mentionne au même titre qu'Edgar (roi d'Angleterre, 959-975) et Alfred le Grand (roi du Wessex, 871-899), sont, certes, des parents du Confesseur (son oncle et son cousin, auprès de qui il a passé son exil) mais surtout des ancêtres d'Henri. C'est ce que souligne la reprise, à propos de l'ancien roi, d'une idée déjà exprimée au sujet du nouveau : les deux rois ont hérité leur qualité d'une double origine, paternelle et maternelle². Le parallèle fait entre le saint et son successeur montre bien que ce dernier, plus que quiconque, est appelé à imiter cette sainteté, puisque lui aussi y est prédisposé par son « noble sang » (*generosum sanguinem*). Cette dernière expression, est employée pour l'un comme pour l'autre³. On attend donc du roi qu'il réalise ce qu'avait réalisé le Confesseur avant lui, et qu'étant « né de [telles] extractions, il annobl[isse ce] sang généreux par sa sagesse et

* Le début de cette étude a paru dans le premier numéro de cette année, *Collectanea Cisterciensia* t. 68 (2006), p. 34-47.

¹ *Vita*, col. 740 A : « Avoir tiré l'origine de sa chair de sa race sainte : telle est la gloire particulière de notre roi Henri. » Ælred dit bien « de sa race » et non de sa personne, puisque le Plantagenêt descendait à la fois du demi-frère et du grand-père maternel du saint, mais non, bien sûr, d'Édouard lui-même. Toutefois, il créait ainsi une confusion favorable à son roi.

² Comparer *Vita*, col. 741 B et 739 A.

³ *Ibid.*

par sa vie⁴ ». Le roi est même la seule personne à qui Aelred enjoigne explicitement d'imiter la sainteté d'Édouard. Le roi comme son prédécesseur avait fait l'objet d'une prophétie annonçant son règne comme un règne béni. Le roi comme son prédécesseur était issu d'un « sang généreux », par une double origine. Le Plantagenêt devait donc exercer à son tour « une si grande justice⁵ ».

La « justice d'un si grand roi doit être imitée ». Pour cela, l'exercice édouardien de la justice et du gouvernement royal devait être décrit. C'est ce que fit Aelred, moine et abbé, qui assumait lui-même le gouvernement de l'abbaye de Rievaulx. Or, le Confesseur, présenté comme un personnage quasi monastique, se voyait attribuer fort logiquement un gouvernement de type abbatial. En effet, qu'Édouard se préoccupe d'abord des choses célestes et non des affaires du royaume n'est pas étranger à ce que la Règle de saint Benoît demande à l'abbé⁶. Édouard est sans cesse montré en prière plutôt que dans l'exercice pratique de sa fonction royale. Plus exactement, il exerce cette fonction royale au sein même de cette prière : il « cherch[e] d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout [lui est] donné par surcroît » (Mt 6, 33, cité dans la Règle). Il ne fait pas la guerre, mais reçoit la paix et la mort de ses ennemis par pure grâce. Il n'exerce guère la justice : un Godwin, banni par l'Édouard historique, est laissé impuni. Mais Dieu lui-même garantit la justice dans le royaume : le comte du Wessex ne va pas échapper à son jugement⁷. Édouard ne fait rien pour entretenir la prospérité de son royaume : celle-ci est garantie par sa piété. Il peut donc bien se moquer du vol commis par son serviteur dans le trésor royal, puisqu'il ne peut « se plaindre d'un éventuel manque de ressources », selon la formule de la Règle. Bref, il est authentiquement détaché des biens de ce monde, et ne se laisse pas accaparer par les « choses passagères, terrestres et temporaires ». Mais surtout, le roi exerce, à sa manière, la charge d'âmes.

Car celle-ci est bien présente, même si c'est de manière fugace. Ainsi, dans l'épisode du vol, Édouard ne manifeste pas seulement son détachement envers ses biens, ou plus exactement envers les

⁴ *Vita*, col. 741 B.

⁵ *Vita*, col. 738 C : « la si grande justice d'un si grand roi doit être imitée. »

⁶ Voir le chapitre 2 de la Règle, 33-36 : « Avant tout, qu'il ne laisse point de côté ni ne compte pour peu de chose le salut des âmes commises à sa garde, en prenant plus de soin des choses passagères, terrestres et temporaires, mais qu'il songe qu'il est chargé de diriger [*regere*] des âmes, dont il devra aussi rendre compte. Et pour ne pas se plaindre d'un éventuel manque de ressources, qu'il se souvienne qu'il est écrit : *cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît* (Mt 6, 33) ; et encore : *Rien ne manque à ceux qui le craignent* (Pr 33, 10). ».

⁷ Voir le jugement de Dieu envers Godwin, *Vita*, col. 766 B-767 B.

biens de la « communauté » (collectivité), mais enseigne également ce détachement à son camérier. Il demande à ce dernier de rester calme devant le vol, parce que le voleur était peut-être plus nécessaire qu'eux à qui il reste suffisamment⁸. Plus largement, on peut considérer que cet enseignement n'est qu'un exemple de ce qu'Édouard aurait fait au quotidien. En effet, Aelred vient de le dire au chapitre précédent⁹, dans sa conversation, Édouard était tour à tour en train d'inspirer de la crainte, d'encourager, d'enseigner, de consoler. Chacune de ses visions est l'occasion d'un tel enseignement : il faut placer son espoir dans le Seigneur, parce que c'est lui qui décide du sort des peuples. La même idée est déclinée par le roi au passé et au présent lors de la vision de la noyade du roi danois (chapitre 9) : c'est Dieu qui avait décidé l'invasion de l'Angleterre par les Danois, et ce en raison des péchés des ancêtres des Anglais¹⁰, et il a maintenant décidé de conserver la liberté du pays, et empêche donc toute invasion. Puis, au chapitre 23, c'est vers l'avenir que se tourne le roi : pendant soixante-dix ans, Dieu va à nouveau frapper le peuple anglais et le punir de son iniquité¹¹. Dans le premier cas, Édouard affirme sa confiance dans le Seigneur et appelle à rire avec lui¹². Dans le second, il cite les Écritures pour inviter ses sujets à avoir cette même confiance¹³. Et c'est encore la même idée qu'il exprime sur son lit de mort, à propos de sa vision prophétique.

Ce propos sur l'épreuve que suit la libération est une constante dans la bouche d'Édouard : au chapitre 10, il constitue la base d'un véritable discours adressé aux nobles pour justifier son pèlerinage, dans lequel il explique qu'il faut accomplir les vœux faits à Dieu. Ce discours accumule les citations des Écritures, déjà habituelles dans la bouche d'Édouard. Comme l'abbé s'adressant à ses moines, le roi commente ces citations et en tire un sens moral ou anagogique suivant les cas. Le mot employé pour désigner la conversation du roi, *sermo*, ne peut que confirmer cela, étant donné sa connotation religieuse. Le Confesseur exerce donc bien une certaine charge d'âmes, essentiellement par ses enseignements. Et plus largement, un gouverneur proche de celui de l'abbé, avec des rapports d'autorité vécus au sein de l'humilité. Au sujet de cette humilité dans la grandeur, l'hagiographe cite même l'Écclésiastique : « Ils t'ont fait prince, ne

⁸ *Vita*, col. 746 D.

⁹ *Vita*, col. 745 D-746 A.

¹⁰ *Vita*, col. 749 B.

¹¹ *Vita*, col. 749 C.

¹² *Vita*, col. 768 B.

¹³ *Vita*, col. 767 D-768 A.

le prends pas de haut, mais sois parmi eux comme l'un d'eux¹⁴. » Comme l'abbé, moine au milieu des moines, Édouard se considère l'égal de ses propres serviteurs¹⁵. Et pour être proche de ses sujets tout en exerçant pleinement la fonction royale, il aurait combiné autorité et humour¹⁶, ce dont Aelred fait l'éloge, invitant ainsi implicitement Henri II à faire de même. On peut voir dans cette mention une sorte de conseil pratique, fruit de l'expérience de l'abbé.

Mais Aelred de Rievaulx présente une royauté sacerdotale plus encore qu'un gouvernement quasi abbatial. Non seulement par ses *sermones*, mais encore par la récurrence de la liturgie dans sa vie et ses miracles, le Confesseur est un roi-prêtre. En tant que tel, la liturgie le met plus qu'un autre en contact avec la divinité et la cour céleste. Édouard reçoit l'apparition de Jésus en pleine célébration de l'eucharistie, et celle de saint Jean lors d'une procession, pendant la cérémonie de consécration d'une église (dédiée à ce même saint¹⁷). Ce contact avec la divinité se manifeste également par son illumination et ses visions prophétiques, comme au cours des messes de Pâques et de Pentecôte, et par ses miracles de guérison. Ainsi, c'est à la Toussaint qu'il guérit un aveugle pour la première fois. Le roi se lave les mains avant d'assister à la vigile, l'aveugle se lave le visage dans l'eau ainsi sanctifiée, et il est guéri : il se rend alors à la cérémonie pour rendre grâce à Dieu, et le roi l'interroge une fois celle-ci terminée¹⁸. La liturgie revêt donc une importance considérable. Certes, la place du roi au sein des cérémonies est bien celle d'un laïc, puisqu'il ne fait qu'y assister. Mais en revanche, le fait d'y assister apparaît souvent comme une condition *sine qua non* du miracle, surtout quand il s'agit d'une apparition. Le Confesseur rend Dieu présent, comme les prêtres par le sacrement. Par la grâce divine, il revêt donc lui aussi un caractère sacerdotal, qui donne à son assistance à la liturgie une efficacité quasi sacramentelle.

Ainsi, si sa présence sanctifiante pour le royaume l'apparente aux moines – si ce n'est aux prêtres –, son assistance à la liturgie, elle, en tant qu'elle rend Dieu présent, l'apparente clairement aux prêtres. Le Confesseur a les mœurs d'un moine et les gestes d'un prêtre. En effet, parmi les gestes édouardiens décrits par Aelred, plusieurs sont des gestes liturgiques para-sacerdotaux. Édouard rend grâce à Dieu

¹⁴ *Vita*, col. 745 C. La citation de Si 32, 1 est légèrement retouchée pour l'occasion.

¹⁵ *Vita*, col. 745 C.

¹⁶ *Vita*, col. 745 D-746 A.

¹⁷ *Vita*, col. 769 C. On peut encore ajouter la consécration de l'église de Westminster par saint Pierre, mais celle-ci n'a lieu ni en présence d'Édouard, ni même sous son règne.

¹⁸ *Vita*, col. 762 D-763 B.

en levant les mains¹⁹ et se lave les mains juste avant la célébration du Saint Sacrifice²⁰. Ces deux gestes sont des gestes eucharistiques. Et au chapitre 16, Édouard, reproduit un geste sacerdotal très fort : il marque du signe de la croix les tumeurs d'une scrofuleuse²¹. Ce geste est à la fois celui, sacerdotal, de l'extrême-onction, et celui, royal, du toucher des écrouelles. Mais ici, l'efficacité d'un tel geste ne vient pas du caractère royal de celui qui l'accomplit. Certes, la royauté d'Édouard est sacrée. Cependant, l'auteur ne mentionne son sacre qu'en quelques mots. Il ne dit rien de la valeur du sacre, alors qu'il l'avait fait pour la confirmation²². Il insiste sur l'accession au trône et non sur la cérémonie, même s'il signale l'onction et la consécration²³. Autrement dit, si la royauté d'Édouard est sacrée, c'est en raison de l'élection divine. Il est possible qu'Henri II Plantagenêt, messie à la manière du Confesseur, puisse prétendre à tel pouvoir, à la différence des rois tirant leur pouvoir de la conquête²⁴. S'il imite la sainteté de son prédécesseur, il pourra donc peut-être donner au toucher des écrouelles toute sa valeur performative.

Le geste royal sacerdotal voit donc son efficacité transcendée par la sainteté du personnage. Sa performativité montre bien qu'il est un signe visible de l'action invisible de Dieu, presque au même titre qu'un sacrement. Presque. On peut ici parler de geste sacramentel proto-sacramentaire. Car les gestes du Confesseur revêtent plus la forme que la logique du sacrement. Ce constat peut être notamment fait au sujet de la guérison des aveugles par l'eau du lavement des mains. Le geste est bien sûr performatif : la répétition du miracle (un aveugle, puis un autre, puis encore un autre, puis trois aveugles et un borgne) tend à lui attribuer une efficacité systématique. Mais la logique miraculeuse s'éloigne de celle du sacrement distribué par un homme consacré. Au chapitre 17, le roi se lave les mains, mais n'est pas présent lorsque l'aveugle se lave le visage avec l'eau devenue relique. Il en est de même au chapitre 18, où il ne reproduit même pas le geste du lavement des mains. L'eau utilisée semble donc être

¹⁹ *Vita*, col. 771 D.

²⁰ *Vita*, col. 762 D.

²¹ *Vita*, col. 762 A. On retrouve ce geste en col. 764 D, voir le paragraphe suivant.

²² *Vita*, col. 742 B.

²³ *Vita*, col. 744 D.

²⁴ Certes, Henri I Beauclerc aurait touché les écrouelles en se référant au miracle d'Édouard guérissant une scrofuleuse (voir M. BLOCH, *Les rois thaumaturges*, 1983, p. 44-49. Selon l'historien, le miracle aurait même été ajouté à la légende pour justifier le toucher royal). Cependant, « on ne s'attendait nullement à voir les plaies se cicatriser brusquement ou les tumeurs désenfler sous le contact merveilleux, [alors que] les hagiographes attribuaient un triomphe de cette sorte à Édouard le Confesseur. » (*Ibid.*, p. 424-425). Pour vérifier le propos de l'historien, voir *Vita*, col. 762 A.

la même qu'au chapitre précédent. La logique est celle de la guérison par contact avec une relique, sur le modèle, il est vrai, de la guérison de l'aveugle-né par Jésus²⁵. Le mécanisme miraculeux est encore mieux souligné au chapitre 20, où un courtisan dérobe subrepticement une « portion » de l'eau miraculeuse²⁶, et l'applique lui-même à trois aveugles et un borgne. Toutefois, le geste se ritualise : le courtisan les lave (ce ne sont plus les aveugles qui se lavent eux-mêmes), les signe avec le pouce, et accompagne son geste d'une prière²⁷, comme le roi lui-même l'avait fait au chapitre précédent²⁸.

Les gestes d'Édouard sont donc presque sacramentels. De même, la royauté du Confesseur est presque sacerdotale. Mais comme le soulignait Marc Bloch, « il faut dire : *presque* sacerdotal[e]²⁹ ». Car le modèle édouardien reste nobiliaire, et donc laïc. En tant que laïc, il est distingué à la fois du clerc et du moine. Du clerc, parce qu'il assiste à la messe de manière tout à fait passive, et n'étant pas prêtre, reste soumis au pouvoir d'ordre de ceux qui le sont : devant eux, il se fait « humble ». Du moine, par sa position de patron, parce qu'il donne bienfaits et protection alors que les moines les reçoivent. Mais en même temps, la figure du Confesseur tend à l'assimilation avec l'archevêque de Canterbury d'une part, avec l'abbé de Westminster de l'autre. Comme l'abbé de Westminster, ou plus largement, comme tout abbé d'un monastère exempt, Édouard se montre obéissant au pape, mais non aux évêques (saint Wulfstan est plus ou moins sous son autorité) ni même à l'archevêque de Canterbury. Aucun abbé de Westminster n'est cité du vivant d'Édouard. Bienfaiteur et protecteur, voire fondateur de l'abbaye, le roi reçoit du pape autorité sur Westminster : il bénéficie à ce niveau d'une sorte de privilège, ou plus exactement d'une exception à l'immunité de l'abbaye. Cependant, le pas n'est pas franchi, puisque cette autorité relève précisément de l'autorité du seigneur et non de l'abbé : il s'agit pour le roi d'exercer le pouvoir seigneurial comme si Westminster ne bénéficiait pas de l'immunité.

²⁵ Dans les deux cas, il est question de laver les yeux de l'aveugle avec une sorte de relique liquide : Jésus fait de la boue avec sa salive, Édouard consent à l'utilisation de l'eau avec laquelle il s'est lavé les mains. De plus, dans les deux cas, cette « relique liquide » relève du déchet corporel. Mais ce n'est qu'après la guérison que le modèle est rendu évident, par la reproduction de la suite de l'épisode : les gens se demandent si c'est bien lui. La référence à saint Jean est alors évidente : comparer Jn 9, 8-9 et *Vita*, col. 763 A. Certes, une guérison d'aveugle renvoie forcément à *La* guérison d'aveugle par excellence. Mais la ressemblance est ici particulièrement développée.

²⁶ *Vita*, col. 765 A-B.

²⁷ *Vita*, col. 765 B.

²⁸ *Vita*, col. 764 D.

²⁹ M. BLOCH, *Les rois thaumaturges* (1983), p. 186, à propos de la royauté en général. « Presque » est souligné par l'auteur.

Concernant l'archevêque de Canterbury, on retrouve la même logique : Édouard n'obéit qu'au pape, et les évêques lui obéissent. Du vivant du roi, l'archevêque de Canterbury qui est présenté au lecteur n'a guère de légitimité³⁰, mais il n'est déposé et remplacé qu'après la mort du Confesseur, dont la présence compensait la sienne. Le roi, qui bénéficiait d'une exception à l'immunité de Westminster, reçoit de même un (faux) privilège pontifical lui confiant l'avouerie et la *tuitio* (la protection) sur toutes les églises d'Angleterre. Là encore, ce privilège est ambivalent, soulignant à la fois l'autorité royale sur l'Église d'Angleterre, et le caractère seigneurial de cette autorité. Cependant, comme les archevêques, le saint roi porte le pallium : ce vêtement est celui qui va servir à prouver le miracle de l'incorruptibilité des reliques (chapitre 34). Plus largement, les deux principaux objets utilisés par la mise en scène hagiographique sont la crosse (chapitre 33) et l'anneau (chapitre 24). L'anneau est celui qu'il donne à saint Jean, « l'apôtre et l'évangéliste, le disciple que Jésus aimait³¹ », et qui lui est ensuite rendu par celui-ci, après avoir été sanctifié par son passage par le ciel. Ce miracle est celui qui servira aux rois anglais de justification pour les pratiques proto-sacramentaires autour des « cramps-rings » (anneaux miraculeux bénis par le roi³²). Mais l'objet le plus intéressant est la crosse.

Il ne s'agit pas de la crosse d'Édouard, mais de celle de saint Wulfstan. Toutefois, cette crosse (*baculum*, *virga*) est le moyen par lequel le défunt va maintenir l'évêque dans sa fonction. S'agit-il ici d'une exaltation de l'investiture laïque ? Certes, non. Dans la prière qu'il met dans la bouche de saint Wulfstan, Aelred montre bien que l'évêque a été investi par la crosse³³, mais il fait précéder cette sorte d'aveu par les éléments de validité canonique de cette admission à l'épiscopat : il a été élu par le clergé et établi par l'autorité du siège apostolique³⁴. Il énumère un peu plus loin les étapes, bien canoniques, de son admission à l'épiscopat : élection par les « frères », c'est-à-dire les chanoines, demande du peuple, volonté des évêques, la faveur des nobles, l'autorité et la volonté royale : rien ne manque³⁵. Or, l'épisode en question est marquant par sa critique de Guillaume le Conquérant et de l'intervention de ce dernier dans les

³⁰ Stigand, prélat simoniaque, est excommunié à plusieurs reprises et a reçu son pallium des mains d'un antipape. Voir J. BERTRAM, *op. cit.*, p. 133.

³¹ C'est ainsi qu'il se désigne lui-même. *Vita*, col. 770 B-C.

³² M. BLOCH, *Les rois thaumaturges* (1983), p. 161-165.

³³ *Vita*, col. 779 D.

³⁴ *Vita*, col. 779 D.

³⁵ *Vita*, col. 780 A.

affaires de l'Église³⁶. Le texte oppose les deux interventions royales : Guillaume use de son *auctoritas* comme d'un pouvoir d'initiative (demander le rassemblement d'un synode), tandis qu'Édouard n'intervient qu'en fin de processus (et d'énumération), pour confirmer le choix des chanoines et la décision des évêques. L'abbé de Rievaulx adopte finalement une position médiane : il reconnaît au roi une certaine autorité, mais montre que cette autorité doit être utilisée dans le respect de la liberté de l'Église, et non de manière inique et despotique (modèle de Guillaume et du « nouveau » pouvoir).

N'ayant pas corrigé Osbert de Clare sur ces questions, Aelred de Rievaulx ne se montre donc pas un grégorien radical. Certes, le cistercien se montre plus détaché du pouvoir royal que son prédécesseur. Il n'en défend pas pour autant une liberté de l'Église qui priverait le roi légitime de toute autorité sur les évêques de son royaume. L'année même où il remet la *Vita* au roi (1163), l'archevêque de Canterbury, Thomas Becket, entre en conflit avec son souverain à ce sujet. Aelred ne le suit pas. Plus modéré, il va faire partie des intermédiaires entre les deux personnages³⁷. Dans la *Vita*, il insiste sur l'obéissance à Rome et se montre plus indépendant qu'Osbert vis-à-vis du pouvoir normand. Il recopie toutefois le faux privilège présenté par ce dernier, qui confiait au roi l'avouerie et la protection de toutes les églises d'Angleterre. En tout cela, Aelred est un fidèle du pouvoir royal qu'il considère comme légitime. Dans le même temps, il confère au roi un statut relativement ambigu. Il présente bien le Confesseur comme un grand seigneur laïc, qui fait de son gouvernement une confession de foi, en bâtissant des églises et des monastères³⁸ dont il assure ensuite la prospérité par ses dons³⁹, et en faisant preuve de compassion et de générosité envers les pauvres et les malades⁴⁰. Son gouvernement et son statut n'en restent pas moins proches de celui d'un ecclésiastique, évêque ou abbé. Aelred

³⁶ *Vita*, col. 779 B.

³⁷ Brian Patrick McGuire estime même que le martyre de Becket n'a été rendu possible que par la mort d'Aelred, homme de la négociation. Voir B. P. McGuire, *Brother and Lover, Aelred of Rievaulx*, New York, The Crossroad Publishing Company, 1994, p. 72.

³⁸ À la manière du roi Salomon, bâtisseur du Temple (même si ce modèle n'est pas explicité à ce sujet), saint Édouard est présenté comme un roi admirable par sa politique de construction et de reconstruction des églises et des monastères. *Vita*, col. 745 C.

³⁹ Sur l'ordre du Pape, qui lui enjoint d'entretenir les moines en leur garantissant des revenus pris sur les siens. *Vita*, col. 752 C.

⁴⁰ C'est un aspect qui revient à chaque guérison miraculeuse. Et l'infirme du chapitre 29, qui se plaint de son mal auprès du défunt roi, le dit bien : du vivant de ce dernier, au moins aurait-il reçu de quoi manger et s'habiller en abondance. *Vita*, col. 776 C.

ne prétend pas représenter un saint ecclésiastique. Une telle figure n'en sous-tend pas moins son propos. Autrement dit, le cistercien ne cherche pas à présenter ici une sainteté spécifiquement laïque.

Donc, ce qui est ici présent est en fait un modèle, et non une représentation. En cela, Aelred reste un moine, pour qui la sainteté est d'abord monastique, et la pureté sexuelle essentielle : c'est elle qui rend l'homme digne de distribuer les sacrements et de faire des miracles. Tous les miracles de la *Vita* sont des manifestations de cette pureté d'Édouard. Les aveugles, en particulier, sont guéris par la lumière qui rayonne de lui : or, le livre II manifeste que cette lumière est celle de sa pureté, qui rend son corps incorruptible. C'est la virginité du Confesseur qui, plus que tout, avait touché le cœur du cistercien, et qui accentua les traits déjà monastiques de la vie et du gouvernement d'Édouard. Ainsi, dans la *Vita*, ce dernier confesse sa foi à la manière d'un moine, par sa soumission à Dieu, par sa chasteté et son détachement vis-à-vis des choses du monde. Roi saint, il gouverne donc logiquement à la manière d'un abbé, détaché des biens de ce monde mais soucieux de ceux de l'autre, répandant la foi par son exemple et ses paternelles exhortations. Mais ce qui était cher au cistercien ne l'était pas forcément pour le peuple et pour la société chevaleresque. Qu'Édouard n'ait pas connu sa femme et n'ait donc pas pu avoir d'enfants posait problème. En revanche, ce que le peuple appréciait sans doute par-dessus tout, et qu'Aelred lui-même ne dénigrait pas, c'était le pouvoir miraculeux du Confesseur, bien plus que sa vie et ses mœurs. Ces dernières suivaient un modèle ecclésiastique qui se heurtait à la laïcité et à la royauté du personnage⁴¹. La situation du pouvoir miraculeux édouardien est un peu différente.

Certes, les miracles d'Édouard, par lesquels celui-ci manifeste et répand sa foi de manière éclatante et efficace, sont fortement teintés par la figure du prêtre, voire de l'évêque. Certes, le roi saint répand la foi et garantit la bienveillance divine par sa seule présence sanctifiante, et cette dernière peut s'apparenter à celle des moines et des clercs, priant ou célébrant le Saint Sacrifice. Cependant, au sujet de ces miracles, Aelred rappelle plus ou moins à chaque fois que le roi n'est ni prêtre, ni évêque, ni moine. La figure du prêtre est présente par l'importance que prend la liturgie dans le processus qui conduit au miracle. Mais c'est justement au sein même des célébrations liturgiques que l'hagiographe souligne la nature laïque du saint, qui assiste au saint sacrifice, mais ne fait

⁴¹ Ces heurts sont présentés par Aelred comme une opposition entre le cœur, libre, et les apparences, imposées par la fonction royale. *Vita*, col. 767 C.

qu'y assister, et qui ne communie que de manière exceptionnelle, avec les autres laïcs, à Pâques⁴². De même, au moment précis où il loue le pouvoir cosmique du saint, sous le règne duquel tout semble soudain aller mieux, l'auteur commence par évoquer la sainteté des prêtres et le bourgeonnement de monastères de qualité, pour en venir ensuite à la fertilité agricole et à l'absence d'épidémies⁴³. Le Confesseur n'est pas un moine parmi les moines : il est roi, et sa présence cosmique ne se situe pas tout à fait au même niveau. Les clercs et les moines sont en quelque sorte des relais de cette présence. En effet, c'est en soutenant la réforme ecclésiastique que le roi s'attire la bienveillance divine et garantit ainsi la paix et la prospérité de son royaume.

Le roi d'Angleterre, de par sa fonction même, ne peut se contenter d'être seulement un saint, monastique ou autre, mais non spécifiquement royal. Comme les rois de Juda, il ne peut pas non plus se contenter d'être un roi sacré, à la manière de Saül. Comme eux, il est appelé à répandre la foi par la réforme religieuse, notamment en construisant des édifices religieux. L'abbaye de Westminster devient ainsi une figure du Temple de Jérusalem : c'est un roi revenant d'exil qui la reconstruit, lorsque le peuple est enfin délivré de la servitude danoise, un peu comme le Temple de Salomon, reconstruit au retour de l'exil à Babylone. Cette reconstruction est centrale dans la *Vita*. Ce n'est qu'après qu'Édouard obtient la grâce des miracles. Et ces miracles sont fortement mis en lien avec Westminster par le biais de saint Pierre. Autrement dit, la fonction de Confesseur est une sorte de degré parfait de la sainteté royale, qui dépasse et unit la royauté sainte et la sainteté qui ne serait pas spécifiquement royale. Elle transcende le caractère sacerdotal de la première et le caractère monastique de la seconde. C'est en elle que le gouvernement royal et le témoignage chrétien trouvent leur plein accomplissement, leur pleine efficacité et, pour mieux dire, leur pleine performativité : en tant que Confesseur, le roi bénéficie de la bienveillance de Dieu qui lui accorde tout ce qui peut résulter d'un bon gouvernement ; en tant que Confesseur, il reçoit la grâce des miracles qui lui permet de répandre la foi dont il témoigne.

12 rue Alart
F – 66 000 PERPIGNAN

Matthias LEMOINE

⁴² *Vita*, col. 767 C. Ayant communié, Édouard est saisi par l'Esprit Saint et reçoit la vision des Sept Dormants.

⁴³ *Vita*, col. 745 A.